

Alain
Duhamel

Villepin
s'obstine

p 22

cannes

nice-matin

1,10 € - Italie : 1,50 € - N° 21381

www.nicematin.fr

samedi 7 octobre 2006

Le grand succès
des services
à domicile
p 8

Cannes
Chantier
controversé
bd Alexandre-III
p 12

Les “ nouvelles bonnes ” ont tout l'avenir devant elles

MIEUX VIVRE Les services à domicile se multiplient boostés par les avantages fiscaux et une professionnalisation des activités. Mais reste encore un fond de méfiance

C'EST LA VERSION MODERNE de “ maîtres et valets ”. Mais fort heureusement débarassée des rapports de subordination et de soumission. On parle de prestation de service, de client, d'employé qualifié. Seuls les besoins sont restés. Si l'évolution de nos sociétés est allée de pair avec la disparition de la domesticité, la vie n'a pas pour autant fait disparaître le besoin des autres. L'allongement de la durée de vie, l'habitat individualisé, l'éloignement familial, la multiplication des tâches, le travail des femmes, le bien-être, ont généré des dizaines de nouveaux services.

Le gouvernement l'a bien

ploi et de simplifier la vie de milliers de foyers.

Un laveur de vitres qui démarre

Pour les prestataires de services présents à Nice, il y a encore plusieurs obstacles à lever : se faire connaître et lever la barrière de la méfiance. « Faire rentrer quelqu'un chez soi n'est pas encore évident » explique Dominique Bohl, un spécialiste du lavage des vitres à domicile qui a basé sa société à Levens. Sous l'enseigne Vitrisimo (www.vitrisimo.com), il reconnaît qu'après quatre mois d'activité, ce n'est pas gagné. « Sur Paris, ça marche très bien. Mais ici, les gens



Comment ça marche ?

On trouve des quantités de services à domicile notamment sur internet.

Le marché est détenu soit par des grands réseaux privés ou associatifs qui ont des antennes dans toutes les régions, soit par des petites sociétés locales ou des organismes d'intérêt public. Les services proposés concernent la maison et son entretien, les enfants — de la garde aux leçons particulières — l'assistance aux personnes âgées ou dépendantes, le bricolage, l'informatique, le jar-

une entreprise ou une association labellisée “ services à la personne ” on bénéficie d'une réduction d'impôt égale à la moitié des sommes effectivement déboursées dans une limite de 6 000€.

Exemple : pour une prestation qui est revenue à 1 000 € pour l'année, le client obtient une déduction de 500€ de son imposition.

Comment payer ?

Soit avec un chèque bancaire.

Soit avec un chèque